Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Geschichte

Band: 49 (1999)

Heft: 1: Mobilité spatiale = Räumliche Mobilität

Artikel: Exil et voyage : le refuge huguenot et l'errance

Autor: Magdelaine, Michelle

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-81246

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Exil et voyage. Le Refuge huguenot et l'errance

Michelle Magdelaine

Zusammenfassung

Nach der Widerrufung des Ediktes von Nantes entscheiden sich zahlreiche Protestanten 1685 für die Auswanderung. In den Aufnahmeorten, in der Schweiz in Genf und Neuenburg, in Deutschland in gewissen Fürstentümern und Städten, ferner in den Niederlanden und Grossbritannien, ist ihnen die Obrigkeit aus religiösen und wirtschaftlichen Gründen günstig gesinnt, während die Bevölkerung eher ablehnend eingestellt ist, weil sie in ihnen Begünstigte und gefährliche Konkurrenten sieht. Viele Emigranten sind enttäuscht und verstehen ihr Exil lange Zeit als Provisorium; in der Hoffnung auf eine baldige Rückkehr leben sie nahe der französischen Grenze oder irren von einem provisorischen Standort zum anderen.

Le Refuge a longtemps été présenté comme un événement dramatique, certes, mais relativement simple. D'un côté les «méchants» symbolisés par Louis XIV qui a persécuté les protestants dès le début de son règne personnel, réduisant leurs libertés pour finir par révoquer l'Edit de Nantes en octobre 1685. La plupart des huguenots du royaume, qui s'étaient depuis longtemps montrés les plus loyaux des sujets et qui ne croyaient pas que le roi en arriverait à une telle extrémité, terrorisés par les dragons, «missionnaires bottés» de Louvois, abjurèrent en masse. Beaucoup se résolurent à l'exil, malgré les dangers auxquels ils s'exposaient s'ils étaient pris: prison, galères pour les hommes, prison, couvent pour les femmes. Heureusement, un très grand nombre réussit à passer les mailles du filet et arrivèrent enfin dans des pays où des frères dans la foi étaient prêts à les accueillir. Modèles de courage, d'abnégation, de ténacité, d'ardeur au travail, ils apportèrent aux pays où ils s'installèrent leur savoir-faire et réussirent socialement et économiquement. Ils devinrent «patriotes prussiens» puis les «meilleurs des allemands»[1], c'est-à-dire

1 Thadden (Rudolf von), et François (Etienne) dans Magdelaine (Michelle) et Thadden (Rudolf von) sous la dir. de: *Le Refuge huguenot*, Paris, 1985, pp. 213–218 et 229–244.

des sujets loyaux pour les princes ou les Etats qui les accueillaient, tout comme ils avaient été les plus loyaux des sujets du roi de France.

Depuis quelques années, la bibliographie sur le Refuge s'est en partie renouvelée et les nouveaux travaux nuancent fortement cette vision un peu simpliste[2]. Si les princes et les magistrats attiraient ces fugitifs en promulguant des édits d'accueil et de privilèges et se montraient favorables à leur installation, ce n'était pas toujours le cas des populations. Au début de l'exode, les huguenots ont suscité une profonde pitié et l'aide, en argent, nourriture, médicaments, n'a pas été chiche. Mais, peu à peu, la lassitude s'est installée, voire l'inquiétude: en Suisse, par exemple où ils auraient bien voulu se fixer, on trouvait à la longue que ces huguenots coûtaient très cher; il en arrivait sans cesse et, quand ils ne vivaient pas de la charité publique, ils voulaient travailler, acceptant des prix plus bas que les artisans locaux, des conditions de travail plus difficiles encore. Ils risquaient donc de devenir des concurrents redoutables et l'on cherchait à les envoyer plus loin. Cependant, beaucoup de femmes seules, célibataires, veuves chargées d'enfants, de vieillards impotents purent demeurer dans les cantons et les territoires, romands surtout, de même que les réfugiés qui exerçaient une profession encore peu représentée ou qui étaient fortunés ou, encore, ceux qui, depuis longtemps, avaient noué des relations professionnelles dans les cantons évangéliques, la République de Genève, la Principauté de Neuchâtel. Mais la très grande majorité dut partir et les villes et cantons organisèrent des groupes qui, sous la conduite de guides, se dirigèrent vers l'Allemagne. Ils empruntaient trois itinéraires principaux: à partir de Bâle, la descente du Rhin jusqu'à Germersheim puis Francfort-sur-le-Main et, de là, la Hollande, le Brandebourg, la Hesse-Cassel ainsi que d'autres petites principautés allemandes; à partir de Schaffhouse, la route de terre, soit jusqu'à Francfort par Heidelberg, soit plus à l'est jusqu'à la Principauté de Bayreuth-Anspach et directement le Brandebourg.

Il est aussi maintenant possible de connaître de manière plus globale les conditions de l'exode de ces malheureux, de leurs voyages dans les pays du Refuge. Et ce, grâce à un travail de longue haleine, entrepris depuis plus de dix ans par des chercheurs de divers pays. Les dépouille-

2 Voir, en particulier, les ouvrages suivants: Reverdin (O.), Sautier (J.), Fatio (O.) et Martin (L.), Mottu-Weber (L.), Grandjean (M.) Holtz (C.): *Genève et la Révocation de l'Edit de Nantes*, Genève/Paris, 1985.
Quadroni (Dominique), Ducommun (Marie-Jeanne): *Le Refuge protestant dans le pays de Vaud, fin XVIIe – début XVIIIe siècle, Aspects d'une migration*, Publications de l'association suisse pour l'histoire du Refuge huguenot, vol. I, Genève, 1991: Küng (Markus): *Die Bernische Asyl- und Flüchtlingspolitik am Ende des 17. Jahrhunderts*, Publications de l'association suisse pour l'histoire du Refuge huguenot, vol. II, Genève, 1993.

ments des documents d'archives effectués aussi bien en France que dans les pays du Refuge – cantons évangéliques, République de Genève, Principauté de Neuchâtel, principautés et villes allemandes, Provinces-Unies, Royaume-Uni –, ont permis la constitution d'une base de données informatiques très importantes[3] de plus de 240000 notices ou «fiches» individuelles; les informations qui y sont contenues en font une source historique unique. Regroupant des dépouillements exhaustifs d'archives en provenance de divers pays et de dépôts divers dans ces mêmes pays, elle met à la portée des chercheurs une source secondaire sans équivalent. La base de données permet de connaître les migrants: leurs noms et prénoms, leur statut personnel, la répartition hommes / femmes, couples / personnes seules, enfants, leur origine géographique et souvent leur profession, leur âge, leur état de santé et la destination qu'ils ont l'intention de prendre afin de trouver un lieu d'établissement.

Les informations qui y sont rassemblées rendent possible l'étude de ce mouvement migratoire dans son ensemble, la connaissance précise des conditions de voyage et de l'accueil dans les villes-étapes. Elle rend aussi possible la «pesée» des différents groupes sociaux, professionnels, des hommes par rapport aux femmes, des couples conjugaux par rapport aux fugitifs seuls. Elle fait apparaître des groupes qui se constituent au gré des étapes et dont le lien qui unit les individus est, bien souvent, l'exercice d'une même profession. Ainsi s'ouvre le domaine de la prosopographie: suivre ces groupes professionnels, soit qu'exerçant le même métier et venant de la même région, ils se retrouvent au même endroit comme les horlogers de Tours qui se rendent à Brême, soit que les hasards de leurs pérégrinations aient fait se rencontrer des réfugiés originaires de provinces éloignées les unes des autres mais que leur profession unit et qui décident d'affronter ensemble l'adversité, tels ces jeunes cadets et enseignes dont le groupe grossit au fur et à mesure des étapes à travers la Suisse. S'ouvre aussi le domaine de la biographie – puisqu'on suit nombre de personnes de leur départ à leur installation définitive –, et de l'histoire familiale. Pourquoi, au départ de certaines provinces, y a-t-il davantage de familles, nucléaires ou complètes, et moins au départ d'autres? D'autre part, le dépouillement de documents d'archives très variés, registres paroissiaux (état-civil sous l'Ancien Régime), en France et dans les pays d'accueil, recensements de «colons» et, surtout registres d'assistance tenus dans les villes ou les Eglises qui accueillent les fugitifs,

3 Cette base de données internationale est gérée par l'Institut d'Histoire moderne et contemporaine du Centre National de la Recherche Scientifique, 45, rue d'Ulm, 75005 Paris, et est à la disposition des chercheurs; adresse électronique: magdelaine@ens.fr

montrent à la fois la taille des familles, celui ou ceux qui partaient, les naissances et les mariages au Refuge, la très grande mobilité, voire l'errance d'individus et de groupes et ce, pendant de longues années.

En effet, l'un des éléments que la base de données permet de mettre en évidence est la difficulté, pour beaucoup de réfugiés, de trouver un lieu d'établissement définitif et donc, l'errance à laquelle ils vont se trouver condamnés. Ainsi, parmi les réformés partis de Champagne après la Révocation, se trouvent bon nombre de paysans, en particulier de la région du Barséquanais[4]. Le 28 juin 1688, Claude Bonnemain, vigneron de Bertignolles et quatre enfants, Pierre, Etienne, Jean, Elisabeth, sont signalés à Schaffhouse et le 13 juillet à Francfort-sur-le-Main dans le registre d'assistance aux réfugiés; il est précisé qu'ils ont un témoignage de Bâle du 22 juin précédent. En interrogeant la base de données, l'on apprend que sa femme – qu'est-elle devenue? – se nommait Anne Robin, qu'ils avaient eu d'autres enfants dont deux, Anne et Timothée, étaient morts à quelques jours de différence, Anne le 11 novembre et Timothée le 8 décembre 1669. Une fille Jeanne, née le 17 janvier 1672, avait été baptisée le 24. Enfin, Elisabeth, née le 27 septembre 1677 avait été baptisée deux jours plus tard, dans la maison de son père «avec la permission des juges du lieu»; elle a donc un peu plus de dix ans lors du passage à Francfort. Des frères, l'âge n'est pas connu à cause des lacunes des documents en France et parce que les archives du Refuge omettent souvent cette information. Mais Etienne et Pierre ne doivent plus être des enfants car, après un séjour de quelques mois à Hombourg[5], au pied du Taunus, avec leur père, leur frère Jean et leur sœur Elisabeth, ils reviennent à Francfort le 22 octobre 1688 avec l'intention de se rendre à Berlin.

Le 22 janvier 1690, Claude, qualifié de «pauvre vieillard demeurant à Hombourg» apparaît de nouveau dans les registres de Francfort, seul, et touche 15 albus[6]. Le 12 avril 1691, il y est encore enregistré mais, cette fois-ci, avec Elisabeth et Jean. Ils déclarent quitter Hombourg et se rendre à Brême[7]. La caisse leur accorde à tous trois ensemble un florin pour viatique. Cependant Claude Bonnemain est encore présent le 28 avril et

4 En ce qui concerne l'Eglise de Landreville qui regroupe plusieurs villages des environs de Bar-sur-Seine, voir: Dubuisson (Rémi): *L'Eglise réformée du Barséquanais à la fin du XVIIe siècle*, mémoire de maîtrise, Paris I, 1994–1995.

5 Homburg-vor-der-Höhe, capitale de la Hesse-Hombourg; le Landgrave, Frédéric II, était devenu réformé en 1670. Des réfugiés français arrivent à partir de 1686.

6 A cette époque la monnaie de Francfort est le florin (gulden) qui vaut 30 albus.

7 Depuis 1684, des réfugiés français se sont installés dans la ville, réformée, mais c'est seulement le 11 janvier 1689 que le Conseil leur accorde une Discipline et leur ordonne d'utiliser le catéchisme de Heidelberg, en usage à Hombourg.

reçoit 10 albus. Après cette date il n'apparaît plus, ni aucun de ses enfants, dans les registres de Francfort.

En quelques dates et quelques villes de passage ou de résidence temporaire, le sort des membres de cette famille – ou du moins de ce qu'il en reste – est dessiné. Sans doute partis assez tard, ils ne se dirigent pas directement vers l'Allemagne comme l'ont fait beaucoup de coreligionnaires champenois, vraisemblablement parce qu'à ce moment les routes sont davantage surveillées. Ils prennent le chemin du sud vers l'Alsace et arrivent à Bâle où est établi l'ancien pasteur d'Ay, Paul Garnier. Il est possible qu'ils aient fait étape à Mulhouse. Ce n'était pas rare malgré le danger. Les autorités de Mulhouse, ville alliée aux cantons suisses mais isolée géographiquement de la Confédération, ne pouvaient garder les huguenots qui se réfugiaient sur leur territoire mais elles ne les renvoyaient ni ne les abandonnaient. Elles rémunéraient des guides chargés de faire traverser aux fugitifs la distance Mulhouse–Bâle, extrêmement dangereuse car très bien surveillée.

A Bâle, il est aussi difficile de résider, d'une part parce qu'il y a déjà beaucoup de huguenots et de vaudois dans la cité et dans le plat pays et, d'autre part, parce que le Magistrat craint les pressions des Français cantonnés à Huningue, de l'autre côté du Rhin. A Schaffhouse, où ils sont signalés six jours plus tard, le 28 juin 1688, arrivent continuellement de nouveaux réfugiés qui, en général, ne peuvent y séjourner très longtemps. Des groupes sont organisés et, accompagnés de guides, ils vont en Allemagne en prenant, soit la route de l'est pour le Brandebourg, soit, par Heidelberg et Mannheim, jusqu'à Francfort-sur-le-Main. Claude Bonnemain et ses enfants ont peut-être passé quelques jours à Schaffhouse car ils ne parviennent à Francfort que le 13 juillet. Les trajets se font habituellement en onze jours si l'on est à pied et en huit jours si l'on est à cheval.

On compte près de 46000 passages de réfugiés dans la cité impériale entre 1685 et 1695 mais moitié moins de personnes. En effet, de nombreux huguenots n'ont pas trouvé là où ils l'espéraient ou encore là où on les emmenait, de lieu d'accueil définitif. Ils sont revenus deux fois, trois fois ou davantage à Francfort afin d'obtenir des informations sur d'autres lieux d'établissement mais aussi, parfois, sur leur famille, des amis, les habitants de leur village. Enfin, il y a ceux, hommes ou plus souvent femmes, qui, âgés, malades, impotents, sans profession ni biens, chargés d'enfants, n'ont pas trouvé d'accueil définitif et sont restés dans les environs de la cité impériale. Ils se sont établis souvent dans de nouvelles Eglises, comme Neu-Isembourg, Offenbach, Hombourg, fondées pour et par les réfugiés et largement aidées, au début au moins, par

l'Eglise française de Francfort[8]. C'est en effet cette Eglise, réformée, et non la ville de Francfort, luthérienne[9], qui leur vient an aide et qui tient des «Registres d'assistance pour les pauvres réfugiés du Royaume et des vallées». Ainsi, quand Claude Bonnemain et ses quatre enfants passent à Francfort, le 13 juillet 1688, ils reçoivent 5 florins et 15 albus pour les aider à se rendre à Marbourg en Hesse[10] où, d'après les registres, ils ont l'intention de s'installer. Y sont-ils allés? Peut-être, mais alors ils n'y sont pas restés longtemps puisque le 22 octobre, Etienne et Pierre arrivent de Hombourg et déclarent se rendre à Berlin. En janvier 1690 encore, quand Claude, seul, reparaît à Francfort, il est précisé dans les registres d'assistance qu'il habite Hombourg, ville qu'il ne quitte avec ses deux autres enfants, Jean et Elisabeth, qu'en avril 1691 pour Brême. Tous trois ont donc été à la charge de l'Eglise de Hombourg pendant presque trois ans avec une aide supplémentaire de Francfort en janvier 1690. Les deux fils aînés sont partis plus tôt, vers le Brandebourg où l'Electeur cherche à attirer des hommes jeunes capables d'exercer un métier immédiatement ou aptes à faire des soldats et pas des vieillards ou des enfants qui seraient seulement une charge. Bien des familles sont obligées, à l'exemple de celle-ci, de se séparer. Claude demeure avec ses deux plus jeunes enfants mais doit se résigner à partir plus loin en 1691: il y a en effet toujours des nouveaux venus, mal en point, et il faut bien les installer quelque part. De plus, c'est la guerre, le Palatinat a été envahi par les Français en 1688–1689 et dévasté. D'autres réfugiés, les palatins, allemands, wallons ou français, tous de confession réformée demandent les secours de l'Eglise de Francfort et des Eglises proches.

Parmi les huguenots recensés dans les registres tenus par les diacres de l'Eglise de Francfort, particulièrement nombreux sont les Dauphinois puisque l'on compte plus de 10000 passages entre 1685 et 1695. Le départ leur était relativement facilité par la proximité de la frontière avec la Savoie, du moins à certains moments. Ils pouvaient sans trop de peine parvenir jusqu'à Genève par les chemins de montagne qu'ils connaissaient fort bien car beaucoup, tout en étant agriculteurs, étaient

8 Fondée en 1554 par des réfugiés wallons, d'abord établis en Angleterre mais obligés de fuir après l'avènement de Marie Tudor.

9 Cependant les autorités ecclésiastiques organisent au moins deux collectes dans les paroisses de la ville en faveur des réfugiés.

10 Le Landgrave de Hesse-Cassel avait promulgué un Edit d'accueil pour les huguenots fugitifs dès avril 1685 et nombreux furent ceux qui s'établirent sur ses terres, en particulier des paysans car les villages de la Hesse du Nord, ravagée par la Guerre de Trente Ans, n'avaient pour beaucoup pas retrouvé la population qu'ils avaient au début du siècle ou, pour certains, demeuraient entièrement ruinés.

aussi colporteurs, travailleurs saisonniers en Suisse ou en Savoie[11] et souvent, encore, contrebandiers. Si toutes les couches de la société sont représentées, il est évident que les plus humbles, les plus pauvres, sont les moins bien accueillis et sont toujours repoussés plus loin. C'est ainsi que l'on trouve à Francfort, surtout des représentants des métiers de la terre (19%) et des artisans (55,60%); 13,25% étant partagés entre apothicaires, barbiers et chirurgiens, marchands de tous ordres, muletiers et «porteurs de petites marchandises», tandis que les avocats, les officiers tant civils que militaires, les nobles, notables, négociants, médecins, etc..., constituent 12,15% du total des déclarations de professions (5802). Momentanément sans ressources, ils vont trouver assez vite lieu d'établissement et position. Ils ont aussi des «repères» différents: le monde n'est pas, pour eux, restreint à l'environnement familier du village et de ses abords immédiats, du quartier urbain et du plat-pays proche. De plus la solidarité entre membres d'un même groupe social – en France et dans l'un des pays d'accueil – qui ont déjà noué des liens sur le plan familial ou professionnel peut jouer en leur faveur. La situation est tout autre pour la masse des petits artisans, manouvriers et paysans, inscrits comme «laboureurs» mais plus vraisemblablement fermiers, métayers, journaliers.

Le 3 janvier 1688 sont assistés à Francfort neuf personnes dont sept déclarent vouloir se rendre à Cassel. Ces sept viennent du Dauphiné, du village de Romeyer situé à environ quatre kilomètres de Die, sur la Meyrosse affluent de la Drôme et sur une route romaine, ancien chemin menant de Die au Trièves et de là vers Grenoble et la Suisse. Il s'agit de Domange (ou Dominique) Prompsaut et deux enfants, d'Etienne Chapais, de Jean Archebaud et d'Elie Court et un enfant. Les informations contenues dans la base de données sur le Refuge ne permettent de connaître ni la date de leur départ de Romeyer, ni leur métier, ni d'éventuels liens de parenté entre eux, ni leur statut personnel exact, sauf en ce qui concerne Elie Court; mais elles sont suffisantes pour constater la difficulté qu'ils ont eu à s'établir quelque part si, toutefois, ils y sont arrivés.

Les registres de la Régie[12], indiquent à la date du 6 juin 1688 que les biens de Domange Prompsaut sont confisqués et adjugés, pour un loyer de 20 sols par an pendant 3 ans à Claude Boissière. Ceux d'Elie Court à Jean Gros pour 15 sols par an aussi pendant 3 ans. Les adjudicaires sont

11 Cf. Archives Nationales TT3 243,4 (37) le *«Mémoire dressé par M. Bouchu Intendant du Dauphiné sur le sujet des nouveaux convertis de cette province [...]»*.

12 «L'Edit de janvier 1688 essaie d'instituer une réunion de la masse de ces biens à ceux du Domaine pour être 'administrés et régis en la même forme et même manière que nos autres Domaines'». Schaeffer (Magali): *La Révocation de l'Edit de Nantes et les biens des religionnaires fugitifs en Languedoc*, 1985, p. 29.

tous deux de Romeyer. Cela ne donne pas la date exacte de leur départ qui se situe évidemment plus tôt puisque les biens confisqués sont des biens abandonnés, qu'ils n'ont pu vendre. Les deux autres ne sont pas mentionnés dans ces documents. Mais tous sont déjà à l'étranger en 1687. Le 20 août, Jean Archebaud est signalé à Lausanne et le 21 octobre à Genève; le 29 août, c'est au tour d'Etienne Chapais de se trouver à Lausanne; Domange Prompsaut, qui passe à Genève le 24 du même mois, y arrive avec ses deux enfants en octobre suivant et Elie Court, qui était passé par Genève le 24 octobre avec sa femme et cinq enfants, est inscrit avec eux dans les registres de Neuchâtel à la date du 3 novembre 1687. Toujours accompagné de sa femme et de ses enfants, il rallie Schaffhouse où il retrouve Domange Prompsaut accompagné, quant à lui, d'un fils et d'une fille. De là, ils vont se rendre ensemble à Francfort-sur-le-Main où ils sont assistés par l'Eglise française le 3 janvier 1688 en même temps qu'Etienne Chapais et Jean Archebaud. Ces sept personnes déclarent vouloir se rendre à Cassel. Sont-ils allés jusque là? C'est possible mais sans doute n'ont-ils pas trouvé ce qu'ils cherchaient, un lieu d'établissement pour eux et leur famille qu'ils ont laissée en partie en arrière – tout au moins en ce qui concerne Elie Court et Domange Prompsaut –, le voyage étant périlleux et le succès incertain.

Toujours est-il que dès le mois de juin 1688, le 10 pour Domange Prompsaut, accompagné de trois enfants, le 26 pour Etienne Chapais et ses deux filles et le 21 août pour Elie Court et son fils, ils sont de nouveau assistés à Schaffhouse. Jean Archebaud ne les accompagne plus, peut-être est-il resté en Hesse? peut-être est-il mort? Mais pour les autres, à des degrés divers, qui tiennent autant à ce qu'ils ont réellement vécu qu'aux documents dépouillés, le temps de l'errance commence.

Domange Prompsaut, avec trois enfants, est à Neuchâtel le 19 juin 1688, il y reste jusqu'au mois d'août où il est signalé seul. Le voilà de nouveau à Schaffhouse le 18 août, puis à La Neuveville le 9 septembre; quelques jours plus tard il est à Neuchâtel où l'on voit réapparaître ses enfants dont on donne maintenant le prénom: Jacques, Louise, Madeleine. Début novembre, les voilà tous quatre à Schaffhouse, encore à Neuchâtel le 2 décembre. Toujours dans cette ville le 1er janvier 1689, mais cette fois-ci il s'agit uniquement du père et du fils que l'on va retrouver à Schaffhouse le 15 janvier tandis que le 9 mai, à La Neuveville, sont assistés les trois frère et sœurs. Une lacune importante – dans les documents? dans la réalité? – et le 26 février 1690, Domange et son fils sont à Neuchâtel. C'est la dernière mention de Domange Prompsaut. Mais l'on va continuer à voir apparaître ses enfants, Jacques et Louise à La Chaux-de-Fonds et à Neuchâtel, les 23 et 25 avril 1690, Jacques,

Louise et Madeleine à Neuchâtel le 9 juin 1690 puis les trois mêmes à La Chaux-de-Fonds deux jours plus tard. Ensuite, il n'est plus question de Jacques mais, entre septembre 1690 et octobre 1691, tantôt Madeleine seule, tantôt Louise et Madeleine sont mentionnées dans les registres de charités de Neuchâtel. Encore en avril 1692, le 4, puis en juin, le 13, à La Chaux-de-Fonds et une dernière fois, ensemble, à Neuchâtel, le 30 juin 1693.

Cette errance va aussi être le lot d'Elie Court et de sa famille. Alors qu'il est arrivé à Genève le 24 octobre 1687 avec sa femme et cinq enfants avec lesquels il est encore à Neuchâtel le 3 novembre et à Schaffhouse le 11 novembre de la même année, il est seul avec son fils à Francfort puis lors du retour à Schaffhouse, le 21 août 1688. Cette situation dure jusqu'en juin 1689. Pendant la fin de l'année 1688 et jusqu'au 21 avril 1689 inclus, il est assisté avec son fils, à Neuchâtel (24 septembre 1688), Schaffhouse (2 octobre 1688), La Neuveville (9 décembre 1688, là il est seul), de nouveau Neuchâtel (24 janvier 1689), encore Schaffhouse (20 mars 1689), Lausanne (1 avril 1689), Neuchâtel (13 avril) et La Chaux-de-Fonds (21 avril). Le 11 juin, à Saint-Gall, il a retrouvé sa femme et un enfant. Et puis le périple recommence: La Neuveville, Neuchâtel, La Neuveville, Neuchâtel, encore cette ville le 9 juin 1690, avec son fils ainsi que Jacques, Louise et Madeleine Prompsaut. L'énumération des mêmes lieux d'accueil peut se poursuivre... Le 4 avril 1691, la famille est de nouveau réunie: Elie Court, sa femme et trois enfants. Sa femme se nomme Monde Gayet, ses enfants se prénomment Timothée, Louise et Suzanne. Or, sans son mari mais avec Timothée et Louise Monde Gayet avait été assistée à La Chaux-de-Fonds le 23 avril 1690, elle le sera à Neuchâtel le 25 avril, toujours en leur compagnie. Ils se sont donc tous retrouvés le 4 avril 1691, restent ensemble le 12 mai à Schaffhouse. Ensuite, il n'est plus fait mention d'eux.

Aussi bien pour la famille Prompsaut que pour la famille d'Elie Court, il semble que, poussés par la nécessité, ils soient allés jusqu'en Hesse mais que là, quelque chose s'est passé qui les a dissuadés de rester, non seulement en Hesse mais en Allemagne. Ont-ils voulu essayer de rester en Suisse, dans le secret espoir de rentrer en France? La manière dont les uns et les autres voyagent sans cesse entre Neuchâtel, La Neuveville, La Chaux-de-Fonds et Lausanne le laisse à penser. Plusieurs fois, Domange Prompsaut et Elie Court se retrouvent à Schaffhouse, ce qui signifie qu'il faut sortir de Suisse et, chaque fois, ils arrivent à rester en Suisse et à retourner vers le sud, en terre francophone, là où ils se sentent sans doute moins étrangers. Si, à partir d'une certaine date, ils disparaissent de la base de données, c'est peut-être parce qu'ils sont morts,

parce qu'ils ont trouvé un endroit où enfin s'établir ou encore parce que les archives ne sont pas encore toutes dépouillées. Mais les informations que nous possédons montrent suffisamment la complexité de mouvement migratoire.

Le terme de «voyage» ne convient donc pas exactement à l'exode huguenot. Qui dit «voyage» suppose un but. Or, pour beaucoup de réformés français, le but est de vivre dans un pays où ils pourraient pratiquer leur fois selon leur tradition, ouvertement, librement. Mais très peu savent exactement où ils veulent aller. Arrachés à leurs racines, exilés volontaires, pour la très grande majorité, c'est le grand saut dans l'inconnu et, souvent, la déconvenue. Le manque d'accueil, la méfiance des populations parmi lesquelles ils devraient s'installer, les difficultés pour exercer leur métier ou cultiver la terre dans l'ignorance du climat et des sols, l'illusion d'un retour puis la certitude que ce retour sera impossible, tout cela rend la vie encore plus difficile. De plus, ils éprouvent la nécessité, comme pour tout émigrant, de retrouver ses semblables, non seulement ceux qui prient de la même manière, dans la même langue, mais ceux qui partageaient les horizons familiers, les traditions et, par-dessus tout, les membres de la famille. Enfin, il y a ceux et celles pour qui le déracinement a été trop dur. Jamais plus ils ne pourront s'enraciner de nouveau, comme un arbre adulte que l'on veut transplanter. Et bon nombre sont condamnés, jusqu'à la fin de leur vie, à l'errance. Ils deviennent, pour employer un terme anachronique, des «marginaux» du Refuge.